

RÉSUMÉ

Mickaël Ciccotelli, Université Paris-Dauphine, laboratoire IRISSO (UMR 7170)

Organisations patronales et syndicats de salariés face à la gestion des caisses de retraite du secteur privé (1946 à nos jours)

Les régimes de retraite obligatoires des salariés du secteur privé sont gérés par les organisations patronales et syndicales représentatives. Les notions de « paritarisme » ou de « partenariat social » dits « de gestion » désignent souvent cet aspect de leur activité. Derrière leur apparente généralité, ces notions renvoient dans les faits à des coalitions et des oppositions précises et historiquement situées de groupes d'agents sociaux. Elles qualifient en outre un type de relation bien particulier, où l'Etat se doit d'être le moins présent possible. Enfin, elles dessinent des institutions et des rôles concrets qu'il convient de détailler. Nous nous proposons donc de contribuer à la définition des notions de paritarisme et de partenariat social à partir de l'étude de l'engagement gestionnaire des organisations patronales et syndicales depuis 1946.